

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le 13/12/2022

ID : 029-212902480-20221208-202267-DE

CIMETIERE

DROITS FUNERAIRES - CONCESSION UNIQUE DE 30 ANS

CONCESSION CAVEAU (30 ans)	Tarif 2023
Caveau simple	
Acquisition	815,00 €
Renouvellement - <i>Ce tarif est applicable au 1^{er} janvier 2021 car absence de tarif en 2021</i>	100,00 €
Caveau double	
Acquisition	1 115,00 €
Renouvellement - <i>Ce tarif est applicable au 1^{er} janvier 2021 car absence de tarif en 2021</i>	200,00 €

CONCESSION PLEINE TERRE (30 ans)	Tarif 2023
Emplacement simple (2m x 1m)	
Acquisition	100,00 €
Emplacement double (2m x 2m)	
Acquisition	200,00 €
<i>Les emplacements « pleine terre » (jusqu'à présent gratuits pour une grande majorité) seront payants depuis le 1^{er} janvier 2023. Le cas échéant, si les bénéficiaires refusent le paiement, la commune se réserve le droit de reprendre l'emplacement conformément à la réglementation en vigueur.</i>	

CAVURNE (30 ans)	Tarif 2023
Case	
Acquisition	500,00 €

JARDIN DU SOUVENIR	Tarif 2023
Dispersion des cendres	Gratuit